

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00075

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2024 - Budget annexe déchets ordures ménagères

VU le Code Général des Impôts,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°CC000548 en date du 24 septembre 2019 relative à l'institution et à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
VU la délibération n°CC000549 en date du 24 septembre 2019 relative à l'institution d'un zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
VU la délibération n°CC000550 en date du 24 septembre 2019 relative à l'institution d'un dispositif de lissage des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
VU la délibération n°CC000552 en date du 24 septembre 2019 relative à la suppression de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans les parties de Communes où ne fonctionne pas le service,
VU la délibération n°CC2024.00047 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 concernant le vote du budget primitif 2024 du budget annexe déchets ordures ménagères.

CONSIDERANT que l'agglomération a instauré et perçoit depuis le 1^{er} janvier 2020 la TEOM sur la totalité de son territoire,

CONSIDERANT l'existence de deux zones de perception, pour tenir compte des conditions de réalisation des prestations d'une part et des différences de coûts du service d'autre part,

Zone 1 : zone urbaine (Thonon le bains)

Zone 2 : zone ruraine (24 communes)

CONSIDERANT l'intégration progressive du taux fixé pour la zone « ruraine ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE en 2024 les taux de TEOM conformément au tableau ci-dessous :

THONON agglomération

Taux d'imposition	
	2024
ALLINGES	9,80%
ANTHY SUR LEMAN	9,35%
ARMOY	9,80%
BALLAISON	8,86%
BONS EN CHABLAIS	8,86%
BRETHONNE	8,86%
CERVENS	9,80%
CHENS SUR LEMAN	8,86%
DOUVAINE	9,35%
DRAILLANT	9,80%
EXCENEVEX	8,86%
FESSY	8,86%
LOISIN	8,86%
LULLY	8,86%
LE LYAUD	9,80%
MARGENCEL	8,86%
MASSONGY	8,86%
MESSERY	9,35%
NERNIER	9,35%
ORCIER	9,80%
PERRIGNIER	9,80%
SCIEZ	9,35%
THONON	8,00%
VEIGY-FONCENEX	9,35%
YVOIRE	9,35%

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00076

TAUX D'IMPOSITION 2024 - Cotisation Foncière des Entreprises et Taxes dites ménages (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les propriétés Bâties et Non Bâties)

VU les dispositions du code général des impôts relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024,

VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal.

CONSIDERANT qu'il a été acté le fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité ménages et économiques en vigueur en 2023 :

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.41 %
Taxe d'Habitation : 7.34 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 2.39 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.00 %

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VOTE les taux pour l'année 2024 à savoir :

	2024
Cotisation Foncière des Entreprises	26.41 %
Taxe d'Habitation	7.34%
Taxe sur le Foncier Bâti	2.39%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.00%

CONFIRME que conformément à l'article 1639 A du CGI, le montant du taux mis en réserve est de 0.18,

CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLEIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00077

OPERATION D'AMENAGEMENT DU MAISSE - Protocole d'accord pour la relocalisation du LIDL de Douvaine

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de construire un lycée polyvalent de 1700 élèves destiné à l'enseignement général, technologique et professionnel sur le site du Maisse à Douvaine, pour répondre à la forte croissance démographique de la Haute-Savoie,

CONSIDERANT la nécessité pour Thonon Agglomération d'aménager une gare routière de transports scolaires à proximité immédiate du lycée, et pour ce faire, d'acquérir les parcelles B 2017 et B 1902 actuellement occupées par l'enseigne LIDL au croisement de la RD 1206 et du chemin sous le Bois,

CONSIDERANT la nécessité pour le groupe LIDL de relocaliser son magasin, ainsi que son intérêt pour le tènement de l'ancienne scierie appartenant à la société ALKEMY DEVELOPMENT, pour lequel un compromis de vente a été signé,

CONSIDERANT les engagements réciproques des parties permettant de concrétiser la relocalisation du magasin LIDL de Douvaine :

- Thonon Agglomération s'occupe de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme permettant l'aménagement de cette gare routière, et la relocalisation du magasin LIDL sur le tènement de l'ancienne scierie,
- Thonon Agglomération acquiert les parcelles B 2017 et B 1902 actuellement occupées par l'enseigne LIDL afin d'y aménager une gare routière dédiée au futur lycée ; elle s'engage à aboutir à cet achat à l'amiable sous réserve d'un accord sur le prix de vente,
- La société ALKEMY DEVELOPMENT cède au groupe LIDL le tènement de l'ancienne scierie,
- Le groupe LIDL cède à Thonon Agglomération les parcelles B 2017 et B 1902.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord à conclure entre la commune de Douvaine, le groupe LIDL, la société ALKEMY DEVELOPMENT et Thonon Agglomération,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature scribble.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00078

PEM DE BONNS-EN-CHABLAIS - Fin de la mission de portage de l'EPF74 - Rachat du bien - 43 avenue de la Gare

VU la convention de portage foncier conclue le 22 juillet 2016 entre Thonon Agglomération et l'EPF74, fixant un portage à terme de 8 années pour l'acquisition du bien situé 43 place de la Gare à Bons-en-Chablais, dans le périmètre du projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
43 Place de la Gare	N	1055	03a 56ca	X	
Murs, fonds et licence de 4ème catégorie Sous contrat de gérance					

VU l'acquisition réalisée par l'EPF74 le 29 septembre 2016, fixant la valeur des murs à la somme totale de 227 099,09 euros HT (frais d'acte inclus), et la valeur du fonds de commerce et de la licence IV à la somme totale de 182 200,00 euros HT (frais d'acte inclus),

VU la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74 pour un montant de 120 000,00 euros,

VU la délibération du conseil d'administration de l'EPF74 en date du 8 septembre 2023 demandant la vente du bien en fin de portage à Thonon Agglomération, au plus tard le 15 septembre 2024.

CONSIDERANT que la valeur totale du bien s'élève à 409 299,09 euros HT,

CONSIDERANT que le capital restant dû, déduction faite de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74, s'élève à 289 299,09 euros HT,

CONSIDERANT que l'EPF74 est assujetti à la TVA et qu'à ce titre, la vente du bien qualifié de « bâti de plus de 5 ans » peut être soumise à la TVA sur la marge, pour un montant de 854,53 euros.

Prix d'achat des murs	220 000,00		
Frais de notaire	2 772,67	TVA 20% sur marge	554,53
Publication/droits de mutation	4 326,42		
TOTAL	227 099,09		
Pris d'achat fonds et licence IV	180 000,00		
Frais de notaire	1500,00	TVA 20% sur marge	300,00
Publication/droits de mutation	700,00		
TOTAL	182 200,00		
			854,53

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du bien situé 43 avenue de la Gare à Bons-en-Chablais au plus tard le 15 septembre 2024 au prix de 409 299,09 euros HT, TVA de 20% sur la marge, soit 854,53 euros (calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération),

PRECISE que ce prix s'entend pour le terrain bâti, les murs, le fonds de commerce et la licence IV,

AUTORISE le règlement de la somme de **289 299,09 euros** HT correspondant au solde de la vente, déduction faite de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74 pour un montant de 120 000,00 euros, ainsi que le règlement de la TVA pour la somme de **854,53 euros**, et des **frais de notaire** incombant à l'acquéreur,

THONON agglomération

PRECISE que les crédits relatifs à la fin de ce portage foncier sont inscrits au budget 2024
AUTORISE Monsieur le Président, ou le 1^{er} Vice-Président, ou le 4^{ème} Vice-Président, à signer tout document, acte notarié, pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier,
S'ENGAGE à rembourser à l'EPF74, à réception de la facture de clôture, les frais annexes et les frais de portage restant dû entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous les loyers ou recettes perçus pour le dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

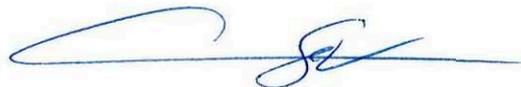
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRENTHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00079

**DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DU BAS-CHABLAIS POUR LA
CREATION D'UN LYCEE ET D'UNE GARE ROUTIERE ATTENANTE SUR LA COMMUNE DE DOUVAINE -**

Fixation des modalités de concertation

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L. 143-44 et L. 153-54,
VU la consultation des personnes publiques associées,
VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) soumettant la mise en
compatibilité du PLUi du Bas-Chablais à évaluation environnementale,
VU la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 20 décembre 2023.

CONSIDERANT que la soumission à évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUi
du Bas-Chablais pour permettre la création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune
de Douvaine, implique de mener une concertation formalisée,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer en conséquence les modalités de concertation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

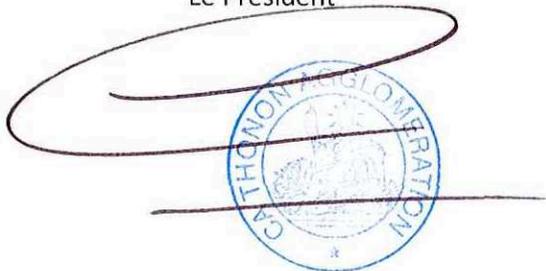
FIXE les modalités de concertation suivantes :

- Envoi de courriers postaux à l'adresse de Monsieur le Président de Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON,
- Envoi de courriels à l'adresse suivante : urbanisme@thononagglo.fr,
- Informations diffusées quant à la procédure sur le site internet de Thonon Agglomération – rubrique urbanisme : <https://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm>,

PRECISE qu'un bilan de concertation sera tiré avant le début de l'enquête publique.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official seal of Thonon Agglomération. The seal features a central emblem with a mountain and a river, surrounded by the text 'THONON AGGLOMERATION' and '1971'. A large, dark blue ink signature is written over the seal, extending to the left and right.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature is written in a cursive style, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 4
Délégués votants : 36

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00080

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LEMAN HABITAT -

Remplacement de 2 représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 421-8, R.421-4 à R. 421-6,

VU le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

VU l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 modifiée relative aux Offices Publics de l'Habitat,

VU la circulaire du ministère du Logement et de la Ville UHC/OC n°2007-46 du 25 juillet 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat,

VU la délibération n° DEL2018.055 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 relative au rattachement de Léman Habitat à Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC000897 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 relative à la composition du Conseil d'Administration.

VU la délibération n° CC002359 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023 nommant Monsieur Frédéric PIBOUX au conseil d'administration de Léman Habitat en tant que personne qualifiée.

CONSIDERANT que par suite du rattachement de Léman Habitat à Thonon Agglomération, il revient à cette dernière de déterminer la composition du Conseil d'Administration de Léman Habitat et d'en désigner une partie des représentants, dont les personnes qualifiées,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Jean-Claude DENNE du 25 janvier 2024 annonçant sa démission du conseil d'administration de Léman Habitat,

CONSIDERANT le courrier du Président de la communauté de commune du Haut-Chablais du 25 janvier 2024 proposant la candidature de Madame Sophie COTTET, en remplacement Monsieur Jean-Claude DENNÉ

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Damien GAUCHERAND du 9 février 2024 annonçant sa démission du conseil d'administration de Léman Habitat,

CONSIDERANT la proposition du Président de Léman Habitat proposant la candidature de Monsieur Christian PIGNIER, en remplacement Monsieur Damien GAUCHERAND.

Les administrateurs de Léman Habitat (Christophe ARMINJON, Claire CHUINARD, Gérard BASTIAN, Isabelle PLACE-MARCOZ, Catherine BASTARD, Jean-Claude TERRIER) ne prennent pas part au vote.

De ce fait, ceux qui ont reçu pouvoirs de leurs parts ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE

La nomination, au conseil d'administration de Léman Habitat de :

- Madame Sophie COTTET, en tant que personne qualifiée ayant la qualité d'élu local hors de la collectivité de rattachement,
- Monsieur Christian PIGNIER, en tant que personne qualifiée en matière d'urbanisme et de logement ;

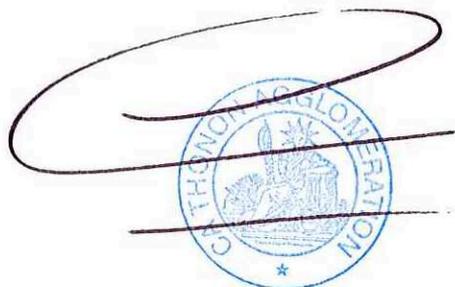
AUTORISE

M. le Président à effectuer et signer toute démarche administrative nécessaire.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a fluid, cursive script.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00081

PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

VU la délibération n° CC001195 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 06 avril 2021, approuvant le règlement des aides à destination des porteurs de projets d'habitat social,

VU la délibération n° CC002106 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 créant l'Autorisation de Programme n° AP012 PLH / Logements locatifs sociaux.

Conformément au règlement d'attribution des aides à destination des porteurs de projets d'habitat social de Thonon Agglomération, la programmation des logements locatifs sociaux de l'année 2023 doit faire l'objet d'une pré-validation en Conseil Communautaire, avant attribution des subventions. Le suivi de la consommation des engagements de subventions pour la production de logements locatifs sociaux se formalise par l'Autorisation de Programme n° AP012 PLH/Logements locatifs sociaux. Les subventions attribuées sont inscrites dans l'AP-CP, après réception par le service Habitat- Transition énergétique de l'attestation de démarrage des travaux dans les délais impartis (31/08/N-1).

A ce titre, la programmation de locatifs sociaux pour 2023, ainsi que les montants de subventions prévisionnels sont les suivants :

Agrée	Localisation	Nom de l'opération	Adresse	Bailleur social	PLAi	PLAia	PLUS	PLS	Total LLS	Bonus	Subvention
2023	PERRIGNIER		Rue Du Petit Lieu	SEMCODA	5	0	8	3	16		46 000 €
2023	SCIEZ		157 Route d'Excenevex	O.P.H 74	7	0	13	2	22		56 000 €
2023	THONON		76 av Clos Banderet	IMMOBILIERE RA	5	1	10	1	17	*	44 000 €
2023	THONON		ch des Tissottes	SA HLM ALLIADE HABITAT	2	1	4	0	7	*	18 500 €
2023	THONON		33 route de TULLY	S.A. VILOGIA	3	1	7	1	12	*	30 500 €
2023	THONON		46 rue Jules Ferry	IMMOBILIERE RA	0	0	0	3	3		- €
2023	LOISIN		MARIGNAN OAP LOT1	S.A. LE MONT BLANC	0	0	0	2	2		- €
2023	DOUVAINE		Les Loches	SA HLM ALLIADE HABITAT	8	0	16	2	26		68 000 €
2023	THONON	ELEMENT		SA HLM LOGEMENT AR	9	0	13	2	24		59 000 €
2023	THONON	TRIO	74 Av de Genève	HALPADES	4	0	7	1	12		30 500 €
2023	THONON	DUO	97 Bld de la Corniche	HALPADES	3	0	3	1	7		15 000 €
2023	THONON	DESSAIX	14 Bd Dessaix/8 rue des Italiens	HALPADES	35	3	39	19	96	*	193 500 €
					81	6	120	37	244		561 000 €

**Les bonifications ne sont pas intégrées, les informations nécessaires à leur estimation n'étant pas encore connues à ce stade*

Pour rappel :

- les objectifs annuels de production de locatifs sociaux sont de 341 logements
- l'enveloppe annuelle définie est de 837 916 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACTE la programmation 2023 de l'Etat pour la production des logements locatifs sociaux, ainsi que les engagements financiers de Thonon Agglomération qui en découlent.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00082

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUENCE (CISPD) –
Convention triennale 2024-2026- Espace Femmes**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 février 2024.

CONSIDERANT que la prévention des violences intrafamiliales et l'amélioration de l'accueil des victimes sont des priorités d'intervention du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sous l'axe 2 « aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger », fiche action 10 « Présence de proximité – Aller vers les publics les plus fragiles et isolés - Accueil et information des usagers victimes » et fiche action 15 « Promouvoir le travail en réseau pluriprofessionnel- Réseau de coordination interprofessionnel – victimes violences intrafamiliales ».

CONSIDERANT qu'Espace Femmes, association départementale d'aide aux victimes spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, assure sur le Chablais :

- Une permanence sociojuridique hebdomadaire pour accueillir, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales en présence de deux consultantes,
- Une permanence d'écoute téléphonique et par mail pour les victimes tous les jours de la semaine
- Une astreinte téléphonique d'urgence pour les professionnels 7j/7, 24h/24
- Un partenariat renforcé avec les structures de proximité,
- La formation des acteurs de terrain,
- Un soutien technique dans le cadre des travaux du C.I.S.P.D-R,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de subventionnement 2024-2026, annexé à la présente,

AUTORISE M. le Président à signer et à exécuter ladite convention, selon ses termes,
AUTORISE le versement d'une subvention de 22 000 € pour l'année 2024, selon les modalités définies dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00083

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUENCE (CISPD) –
Convention triennale 2024-2026- A.V.I.J. des Savoie**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 février 2024.

CONSIDERANT que l'amélioration de l'accueil, de la prise en charge et du suivi des victimes sont des priorités d'intervention du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sous l'axe 2 « aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger », fiche action 10 « Présence de proximité – Aller vers les publics les plus fragiles et isolés - Accueil et information des usagers victimes »,

CONSIDERANT la convention de fonctionnement de l'Antenne de Justice et du Droit qui précise que l'A.J.D. constitue un cadre privilégié pour mener des actions d'aide aux victimes,
CONSIDERANT que l'AVIJ des Savoie propose d'assurer la permanence d'un juriste une journée par semaine au sein de l'A.J.D. pour aider et accompagner les victimes d'infractions pénales, les écouter et les informer de leurs droits ainsi que la permanence d'un psychologue 2 journées par mois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de subventionnement 2024-2026, annexé à la présente,
AUTORISE	M. le Président à signer et à exécuter ladite convention, selon ses termes,
AUTORISE	le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2024, selon les modalités définies dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance




Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00084

ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT - Convention du subventionnement 2024-2026- ASSFAM

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 février 2024.

CONSIDERANT que l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est saisie sur des questions relatives aux droits des étrangers, matière complexe régie par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui évolue vite et suppose d'être réactif et de maîtriser la procédure,
CONSIDERANT que le GROUPE SOS SOLIDARITE - ASSFAM possède une expertise reconnue dans le domaine du droit des étrangers, et qu'elle propose d'assurer, à raison d'une journée par semaine, des permanences d'accueil et d'information sous forme d'entretien d'une demi-heure avec chaque usager ou professionnel,
CONSIDERANT que le GROUPE SOS SOLIDARITE - ASSFAM propose d'intervenir à raison d'un jour par semaine, sur rendez-vous et au flux selon les besoins.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention de subventionnement 2024-2026, annexé à la Présente,
AUTORISE	M. le Président à signer et à exécuter ladite convention, selon ses termes,
AUTORISE	le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2024, selon les modalités définies dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

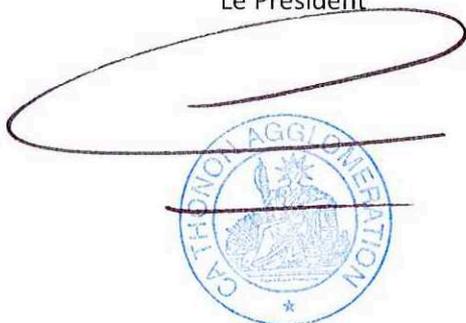
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, dark ink signature of the President, which is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00085

SPL - Désignation du représentant de Thonon Agglomération - administrateur de la SPL pour l'office de Tourisme de Thonon-les-Bains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1531-1,
VU le Code de Commerce, notamment l'article L225-16,
VU le projet de statuts de la SPL « Destination Thonon ».

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire va se positionner sur le projet de statuts et la participation de l'Agglomération au capital de la SPL pour l'Office de Tourisme « Destination Thonon »,
CONSIDERANT qu'une SPL est une société anonyme et que l'article L225-16 du Code de commerce dispose que « Les premiers administrateurs ou les premiers membres du conseil de surveillance sont désignés dans les statuts. »

CONSIDERANT que l'article 15 du projet de statuts prévoit que la SPL est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres dont 1 siège est attribué à l'actionnaire « Thonon Agglomération »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner le représentant de Thonon Agglomération au Conseil d'Administration de la SPL pour l'Office de Tourisme « Destination Thonon » avant toute délibération relative à l'adoption des statuts de ladite société,

CONSIDERANT la candidature de M. Claude MANILLIER,

CONSIDERANT que l'ensemble des membres du conseil communautaire a validé le principe d'un scrutin à main levée.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 41

CONTRE : -

ABSTENTION : 6 (Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET, Sophie PARRA D'ANDERT, Franck DALIBARD et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DESIGNE M. Claude MANILLIER pour siéger à la SPL « Destination Thonon » en tant que représentant de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

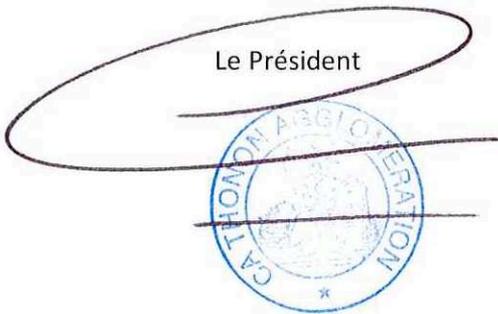
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized signature in black ink that loops around a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a small star at the bottom. The signature is written over the stamp.A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized 'S' and 'M'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00086

SPL «Destination Thonon» - Projet de statuts et participation au capital social

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU la loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales,

VU les articles L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisant qu'une collectivité ne peut devenir membre d'une société publique locale que dans la mesure où elle détient au moins une des compétences correspondant à l'objet social de cette société,

VU l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales confiant aux EPCI de plein droit en lieu et place des communes membres l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » et sa dérogation s'agissant des communes touristiques érigées en « Station classée de tourisme »,

VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon les Bains du 28 septembre 2016 lui permettant, en sa qualité de « Station Classée de Tourisme » de bénéficier de la dérogation de l'article L. 5216-5 exposé ci-dessus et de conserver ainsi sa compétence « Promotion du Tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

VU la délibération du conseil municipal de Thonon-les-Bains du 19 février 2024 n°240219_004 portant adoption du principe de création d'une SPL pour l'Office de Tourisme,

VU la délibération du conseil communautaire 2024.00085 en date du 26 mars 2024 désignant le représentant de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Destination Thonon »,

VU le projet de statuts de la SPL « Destination Thonon ».

CONSIDERANT que la Ville de Thonon-les-Bains est un pôle majeur de l'activité touristique du Département de la Haute-Savoie et plus généralement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que son offre touristique et culturelle en fait un lieu central du tourisme qui la distingue d'autres communes du territoire,

CONSIDERANT que l'article L133-3 du Code du Tourisme, dispose qu'un Office de Tourisme doit assurer « l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune (...). Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être chargé (...) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles. Il peut commercialiser des prestations de services touristiques (...) et peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques. »

CONSIDERANT que les actions de l'Office de Tourisme Intercommunal, la SPL « Destination Léman », et celles de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains sont complémentaires à l'image des actions menées conjointement depuis 2018,

Monsieur le Président énoncent les principales dispositions des Statuts de la SPL « Destination Thonon » :

1- Dénomination sociale

La SPL est une société anonyme dont le siège social est situé : 2 Rue Michaud, 74200 Thonon-les-Bains. Sa dénomination sociale est la suivante : « Destination Thonon ».

2- Objet social

La SPL a pour objet, pour le compte exclusif et sur le seul le territoire de ses actionnaires, d'une part une mission principale d'office de tourisme pour le compte de la Commune, et d'autre part des missions complémentaires pour tout ou partie de ses membres qui souhaiteraient les lui confier dans le cadre d'une convention spécifique.

THONON

agglomération

En tant qu'office de tourisme municipal, la SPL a pour objet la promotion et le développement de l'économie touristique ainsi que l'accueil et l'information des touristes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.

Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être chargé, par le conseil municipal ou par le conseil communautaire, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

L'office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du Code du Tourisme.

Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Pour la réalisation de son objet social, la SPL conclut avec ses actionnaires différents types de conventions.

3- Montant et répartition du capital social

Le capital social est détenu à hauteur de 100 % du total par ses actionnaires publics que sont la Ville de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération.

Le capital social est de 100 000 € et est réparti de la manière suivante :

- Ville de Thonon-les-Bains : 95 % soit 95 000 € (9 500 actions de 100 €)
- Thonon Agglomération : 5 % soit 5 000 € (500 actions de 100 €)

4- Durée

La durée de la SPL est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

5- Gouvernance

En application des dispositions légales régissant les SPL (article L 225-17 du Code du Commerce), le conseil d'administration sera composé de 9 membres répartis de la manière suivante :

- 8 membres représentant la Ville de Thonon-les-Bains
- 1 membre représentant Thonon Agglomération

En outre et en application de l'article L1224-1 du Code du travail, la SPL « Destination Thonon » reprendra le personnel actuel de l'Association « Office de Tourisme de Thonon-les-Bains » affecté à l'activité d'office de tourisme.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 41

CONTRE : -

ABSTENTION : 6 (Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET, Sophie PARRA D'ANDERT, Franck DALIBARD et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

APPROUVE	la création d'une SPL, dont la dénomination est « Destination Thonon » intervenant en tant qu'office de tourisme et ayant comme actionnaires la Ville de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération,
APPROUVE	les statuts de la SPL « Destination Thonon », dont le projet est annexé à la présente délibération,
FIXE	le capital social initial de la SPL « Destination Thonon » à hauteur de 100 000 € réparti à hauteur de 95 % pour la Ville de Thonon-les-Bains et 5 % pour Thonon Agglomération,
APPROUVE	la participation de Thonon Agglomération à la libération du capital social de la SPL « Destination Thonon » à hauteur de 5 000 € en vue de sa constitution effective,

THONON agglomération

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les bons de souscription et la libération des actions pour le compte de Thonon Agglomération à hauteur de 5 % du capital social soit 50 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune soit 5 000 €,
- PREND ACTE de l'obligation de reprise du personnel de l'Association « Office de tourisme de Thonon-les-Bains » affecté à la mission d'office de tourisme, par la SPL « Destination Thonon »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00087

PROJET ADHESION CATP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.1231-1-1 du code des transports,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5.

CONSIDERANT l'intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci,
CONSIDERANT l'intérêt stratégique par la mise en place de politiques d'achats efficaces et en participant au renforcement et à l'amélioration de la fonction achats dans le secteur de la mobilité et des transports,
CONSIDERANT que les missions de la Centrale d'Achats du Transport Public sont celles d'une centrale d'achats et qu'elle a notamment pour missions d'acquiescer des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à titre gracieux à la Centrale d'Achat du Transport Public,
AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized cursive script.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00088

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
FERROVIAIRE NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS EN GARE DE THONON-LES-BAINS**

VU le Code civil,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC001475 relative à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique et à la Convention d'Occupation Temporaire, en date du 28 septembre 2021,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare de Thonon-les-Bains, signée entre Thonon Agglomération et la SNCF Gares et connexions, le 07 décembre 2021,

VU la convention de concession de service public signée avec la société RDB le 27 décembre 2021,

VU l'avis favorable de la SNCF daté du 06 mars 2023.

CONSIDERANT la pertinence et l'intérêt de créer une maison de la mobilité afin de regrouper tous les services de mobilité proposés aux usagers en un lieu dédié,

CONSIDERANT que le site identifié se situe au sein de bâtiments propriétés de la SNCF localisés à la gare de Thonon-les-Bains,

CONSIDERANT le déplacement de la clôture à l'arrière du bâtiment par la gestion de site pour des raisons d'exploitation, il convient d'établir l'avenant 2 afin de modifier le périmètre du Contrat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare de Thonon-les-Bains.

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

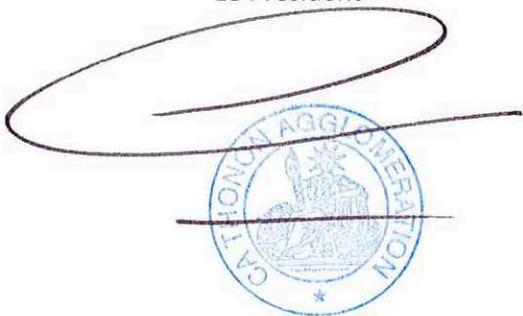
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official stamp. The stamp features the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. A small star is visible at the bottom of the stamp.A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a final flourish.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00089

DSP Mobilité - Avenant n°4 - Evolutions des VAE et des lignes B-C-T

VU l'article L3135-1 du Code de la commande publique

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021.

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon par l'avenant n°1.

VU la délibération n°CC001739 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 ayant pour objet de déterminer les modifications apportées au contrat compte tenu de la modification des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire et la signature de l'avenant n° 2.

VU la délibération n°CC2394 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2023 ayant pour objet principalement des points de restructuration du Réseau STAR'T par l'avenant n° 3.

CONSIDERANT l'intérêt porté par les usagers sur l'offre des VAE, et les délais de mise à disposition au regard de la liste d'attente incompatibles avec les objectifs assignés à cette flotte,

CONSIDERANT la pertinence de couvrir la partie Est de la ville de Thonon les Bains par le réseau STAR'T par une refonte de ligne C pour faciliter le parcours voyageur des habitants de ces quartiers pour se déplacer dans la ville en leur évitant un double système d'abonnements, de billetterie, ...

CONSIDERANT que cette réorganisation de la ligne C est consécutive à l'impossibilité de trouver une solution technique satisfaisante malgré les nombreux échanges menés avec l'AOM desservant actuellement cette partie du territoire de la ville de Thonon-les-Bains par le biais d'un contrat qui arrivera à terme avant celui de l'agglomération,

CONSIDERANT l'intérêt de desservir, au départ d'Armoy, les zones géographiques Ermitage, et centre-ville de Thonon-les-Bains en passant par l'avenue des Vallées,

CONSIDERANT que l'évolution des deux lignes précédentes permet une amélioration des dessertes de la ligne B,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des lignes régulières de transports publics tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre

THONON agglomération

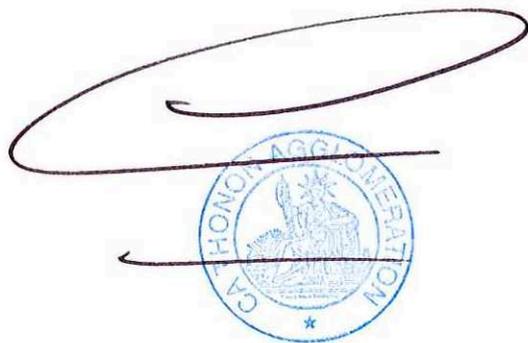
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00090

Approbation du Schéma directeur cyclable de Thonon Agglomération

VU l'article 82 de la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, visant au développement des mobilités plus propres et plus actives,

VU l'article 4-1-2-4 des Statuts de Thonon Agglomération sur l'Organisation de la mobilité, impliquant notamment « L'élaboration ou la participation à l'élaboration d'un schéma multimodal de déplacement »,

VU l'article 4-3-15 des Statuts de Thonon Agglomération sur les Activités touristiques et de loisirs, impliquant notamment « l'aménagement de pistes cyclables répondant à un schéma d'aménagement d'ensemble du territoire, à savoir la ViaRhôna et le Tour du Léman »,

VU la délibération n°CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et notamment de l'action 1.4.3 « Etablir et mettre un œuvre un schéma cyclable et mode doux »,

VU la délibération n°BC001334 du Bureau Communautaire du 22 juin 2021 portant approbation de la mise en œuvre d'un schéma directeur des modes actifs et des actions en découlant, et autorisant à solliciter l'Ademe au titre de l'Appel à Projets AVELO2 « Développer le système vélo dans les territoires ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité et doit structurer les mobilités actives sur son territoire, dont la pratique du vélo, et impulser le changement des modes de déplacement pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de santé publique,

CONSIDERANT le travail mené depuis 2022 par Thonon Agglomération avec les communes, le département, les EPCI voisins et les partenaires publics, privés, associatifs, ayant permis de planifier un réseau cyclable communautaire,

CONSIDERANT l'engagement de Thonon Agglomération dans une démarche globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques délétères, pour améliorer la qualité de l'air locale et préserver la santé des habitants du territoire, notamment cadré par son PCAET,

CONSIDERANT la présentation du schéma cyclable en comité de pilotage du 05 mars 2024, et en bureau communautaire du 19 mars 2024.

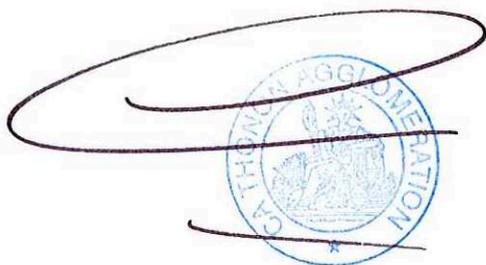
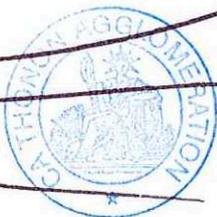
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| ADOpte | le schéma cyclable communautaire ci-annexé, |
| APPRouve | les principes de la charte des aménagements cyclables et les principes d'aménagements retenus pour le stationnement et le jalonnement, |
| APPRouve | le rattachement du schéma directeur cyclable au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Mobilité de Thonon Agglomération, |
| AUTORISE | Thonon Agglomération à poursuivre son travail de structuration des mobilités actives en coordonnant la mise en œuvre des itinéraires cyclables, du jalonnement et du stationnement vélo sur le territoire communautaire. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A large, stylized signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned over a circular blue stamp.

Le secrétaire de séance

A signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHEMS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtizia VANNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00091

CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE ET THONON AGGLOMERATION POUR LE FINANCEMENT DE LA PART FRANCAISE DU DEFICIT D'EXPLOITATION DES NAVETTES LACUSTRES TRANSFRONTALIERES DE L'ANNÉE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000327 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019 relative à la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la communauté de communes Pays d'Evian- vallée d'abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération pour le développement des navettes lacustres,
VU la délibération n° CC000555 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 entre le canton de Vaud, la CCPEVA et Thonon agglomération portant sur les modalités financières 2020 et 2021.

CONSIDERANT qu'au titre de cette convention, les trois parties se sont engagées à participer financièrement aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation des lignes lacustres régulières transfrontalières,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 4 de la convention, les parties sont ainsi convenues que les coûts non couverts seront supportés annuellement à raison de 50% par l'Etat de Vaud, et 50% pour les AOM.

CONSIDERANT la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire à l'occasion du premier appel de fond de mai 2024, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,

CONSIDERANT que la totalité du deuxième versement dû pour la part financière française à l'occasion du deuxième appel de fond de novembre 2024, sera définie en fonction des discussions politiques entre les deux AOM sur la nouvelle répartition financière.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 46

CONTRE : -

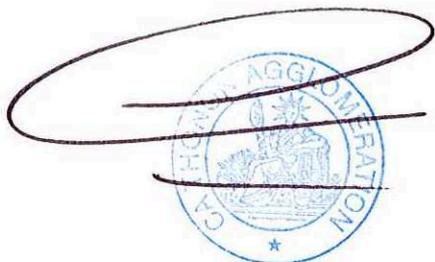
ABSTENTION : 2 (François DEVILLE, Catherine MARTINERIE)

- | | |
|---------------------|---|
| APPROUVE | la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire pour 2024, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, |
| APPROUVE | Le compte d'exploitation prévisionnel de l'exercice 2024, au titre duquel la participation française est de 4 469 352 CHF soit 4 622 830 € au taux de change 1 euro = 0.9668 CHF, |
| APPROUVE
PRECISE | le montant de 3 081 887 € de contribution pour l'année 2024, que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 et seront réajustés au budget supplémentaire 2024, |
| AUTORISE | M. le Président à signer tout document afférent. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a fluid, cursive script.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00092

GRATUITES ET PROLONGATIONS DE SERVICES POUR FESTIVITES 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

VU le passage au bureau communautaire en date du 20 septembre 2022 pour la mise en place du process pour la gratuité des transports en commun.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2024,

CONSIDERANT que la gratuité concernant la fête de la musique ne saurait être journalière, mais mise en œuvre sur les créneaux horaires de 17h à 23h,

CONSIDERANT que la gestion du funiculaire de rives est intégrée au sein du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT l'intérêt touristique du festival « Les Eclectik's » qui aura lieu les 18,25 juillet, 01,08,15 août 2024, pour lequel la commune de Sciez souhaite la gratuité des navettes par bus,

CONSIDERANT l'intérêt touristique des manifestations qui se déroulent à Thonon-les-Bains et pour lesquelles l'Office de Tourisme sollicite la gratuité du fonctionnement du funiculaire en raison de son rôle central en tant que liaison de transport collectif entre le port et l'espace piéton de Thonon-les-Bains,

CONSIDERANT l'intérêt touristique des féériques,

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne les passages de la flamme olympique et paralympique, il n'a pas été possible à ce jour d'obtenir un besoin précis ; qu'il s'agit donc d'une décision de principe concernant l'accompagnement de ces événements dans l'attente du programme des communes respectivement d'Excenevex et de Thonon-les-Bains et de la capacité du transporteur à répondre à ces sollicitations,

CONSIDERANT qu'en conséquence de ce qui précède, la liste des événements retenus pour 2024 est arrêtée ainsi :

- *La fête du Nautisme – Samedi 1 et dimanche 02 juin 2024 – Port de Rives*
- *La fête de la musique 21 juin 2024 (de 17h à 23h)*
- *Journées de passage de la flamme olympique (23 juin 2024) et paralympique (25 août 2024)*
- *Fondus du Macadam 31 juillet au 03 août 2024*
- *Fête de la libération 15 août 2024*
- *Feu d'artifice 16 août 2024*
- *Eclectik's Festival 18 juillet - 25 juillet – 01 aout – 08 aout -- 15 août – 2024*
- *Champs de bataille napoléonien 24 et 25 août 2024*
- *Foire de Crête 05 septembre 2024*
- *Journées européennes du patrimoine 21 et 22 septembre 2024*
- *Association les amis de Rive – Les féériques – prolongation d'une heure sur le fonctionnement du funiculaire (dates restant à définir)*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE
AUTORISE

M. le Président à notifier cette décision à l'exploitant,
M le Président à signer lesdits documents ainsi que tout document s'y rapportant.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the secretary of the meeting, consisting of a cursive script.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00093

RD25 - ViaRhôna Sud Léman - Aménagement d'une voie verte d'une longueur de 1750m- Section 2
- du giratoire de La Fattaz et l'entrée de Sciez - PR 14.800 à PR 16.180

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports, notamment les articles L.1111-1 et L.1271-1 de la Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-1428,
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU la délibération n° DEL2018.143 approuvant l'accord cadre pour la réalisation de l'itinéraire « Viarhônga, du Léman a la méditerranée » en Haute-Savoie.

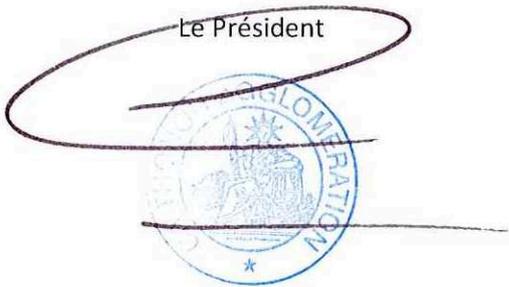
CONSIDERANT le caractère structurant de cette infrastructure tant d'un point de vue touristique, qu'en matière de mobilités actives quotidiennes,
CONSIDERANT que la portion « Sud-Léman » de la ViaRhônga traversant notre territoire souffre d'un retard d'aménagement au regard du reste de la véloroute.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de financement de la véloroute ViaRhônga avec le Conseil Départemental,
APPROUVE la participation prévisionnelle de Thonon Agglomération d'un montant de 267 042,67€ HT,
AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue handwritten signature, appearing to be 'SE', is written on a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00094

**COMMANDE PUBLIQUE / MOBILITÉ - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2024-04 (MOB) —
MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE VIARHONA - Autorisation de
signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
VU l'article 4-3-15 des Statuts de Thonon Agglomération sur les Activités touristiques et de loisirs, impliquant notamment _ « l'aménagement de pistes cyclables répondant à un schéma d'ensemble du territoire, à savoir la ViaRhôna et le Tour du Léman ».

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de développer les modes actifs dans la part des déplacements utilitaires et de loisirs, notamment dédié aux circulations douces telles que celles des cyclistes, des piétons, des personnes à mobilité réduite et des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM),

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 18 janvier 2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure en appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 26 mars 2024 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché AOO-2024-04(MOB) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué au groupement d'entreprises formé par les sociétés AXE SAONE (mandataire) et AINTÉGRA pour un forfait provisoire de rémunération de 6,165% soit 431 542,50€ HT (TVA 20%),

PRECISE que le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission APD. Un avenant arrêtera définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00095

COMMANDE PUBLIQUE/MOBLITÉ

TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS MINI-GARES A THONON-LES-BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2422-12 relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage,

VU le projet de convention joint à la délibération.

CONSIDERANT que la refonte du fonctionnement du réseau de transport en commun de Thonon Agglomération emporte la fin du réseau en étoile dont le nœud se situait place des Arts, à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT que pour parvenir à cette évolution, deux opérations doivent être menées concomitamment, à savoir, la finalisation du PEM de la gare de Thonon-les-Bains avec la création d'un véritable « hub » pour bus, sur le boulevard du canal, et un rapprochement des bus scolaires des établissements qu'ils desservent

CONSIDERANT la nature des travaux de ce second volet emportant création de petits pôles de correspondance et de déposes scolaires de type « mini gares routières » qui consistent principalement en des aménagements de chaussée permettant d'accueillir des quais et des abris bus, la réalisation de marquage et de la signalisation adéquate,

CONSIDERANT que l'ensemble de ces aménagements doit être livré pour la rentrée scolaire de janvier 2025,

CONSIDERANT que ces travaux relèvent à la fois des périmètres de compétences de la Commune (voiries communales, espaces publics piétons, aménagements paysagers) et de l'Agglomération (aménagements de voies et de quais bus, équipements et fonctionnalités associées), qu'il convient pour être opérant d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération,

CONSIDERANT la convention ci-annexée fixant les modalités d'organisation de la co-maitrise d'ouvrage de l'opération, et notamment la désignation de la commune de Thonon-les-Bains pour assurer la maitrise d'ouvrage,

CONSIDERANT ladite convention qui détermine également les conditions et les modalités de règlement des situations de travaux par les parties,

CONSIDERANT l'ensemble des travaux relatifs à cette opération (Commune + Thonon Agglomération) estimé à 2 100 000,00 € HT dont 1 100 000,00 € HT qui concernent le périmètre de compétence de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

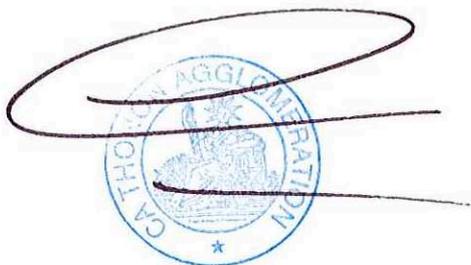
AUTORISE le transfert temporaire de la maitrise d'ouvrage de Thonon Agglomération à la commune de Thonon-les-Bains pour les travaux d'aménagement de trois « mini-gares routières » à Thonon-les-Bains,

AUTORISE M. le Président à signer la convention qui détermine les modalités d'organisation de la co-maitrise d'ouvrage de l'opération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, written over a circular blue stamp.



Le secrétaire de séance



A signature in blue ink, appearing as a series of fluid, connected loops and horizontal lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00096

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS NORD DE LA GARE ET DU BOULEVARD DU CANAL A
THONON-LES-BAINS – Avenant n°1**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU la délibération n°CC002436 du 28 novembre 2023 portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Thonon-les-Bains,
VU la convention initiale portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération à la commune de Thonon-les-Bains,

CONSIDERANT les engagements de financement de l'opération obtenus par la commune de Thonon-les-Bains par différents organismes,
CONSIDERANT la demande expresse des organismes financeurs qu'une seule collectivité puisse porter et assurer le paiement de l'ensemble des marchés liés à l'opération,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Thonon-les-Bains pour l'opération d'aménagement des abords nord de la gare et du boulevard du canal,
AUTORISE M. le Président à signer et à exécuter ledit avenant n°1,
PRECISE que toutes les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

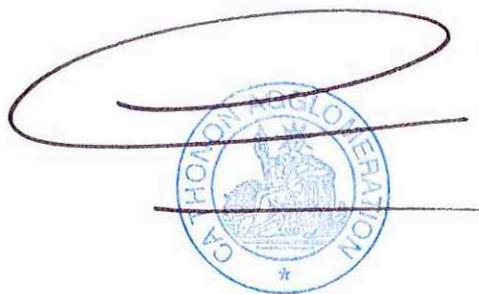
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem. Below the stamp, there is a small star symbol.A handwritten signature in blue ink, consisting of a cursive 'C' followed by 'S' and other characters.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00097

SIGNATURE CHARTE FORESTIERE

VU la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,
VU la validation du programme d'actions de la charte de Thonon Agglomération par le comité de suivi de la charte forestière le 28 novembre 2023,
VU le document de charte forestière fourni en pièce jointe.

CONSIDERANT l'importance d'une approche globale de la forêt sur les plans environnemental, social et économique,

CONSIDERANT notamment les enjeux de

- souveraineté énergétique,
- réponses et d'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone, rôle hydraulique, mais aussi parer à la sécheresse ou encore aux feux de forêt),
- préservation de la biodiversité,

CONSIDERANT la volonté réaffirmée du territoire de s'engager dans une charte forestière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le document de charte forestière ci-annexé,
AUTORISE le Président à signer la charte forestière, ainsi que toute pièce à intervenir en relation avec cette affaire.

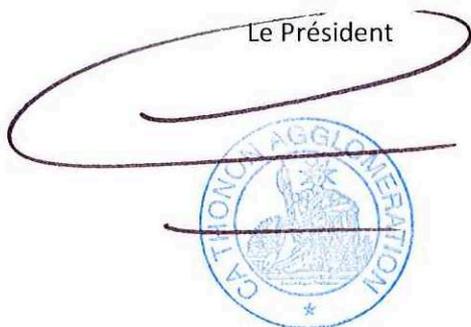
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a large, stylized signature in dark ink. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff, possibly a saint or a historical figure, with a star above it.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. S.', written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00098

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE SIAC POUR L'ANIMATION DE LA FILIERE FORESTIERE DU CHABLAIS

VU les échanges s'étend déjà tenus sur le projet de convention de prestation de service pour l'animation de la filière forestière par le SIAC sur le territoire de Thonon Agglomération, en bureaux communautaires des 04/07/2023 et 05/12/2023,

VU la délibération 2024.00097 du 26 mars 2024 approuvant la Charte Forestière de Thonon Agglomération,

VU le projet de convention de prestation de service avec le SIAC pour l'animation de la filière forestière sur le territoire de Thonon Agglomération, ci-annexé.

CONSIDERANT la complémentarité que cette convention permet entre les actions portées par le biais de notre Charte Forestière et une animation par le SIAC, de sujets transversaux concernant les autres EPCI du Chablais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de prestation de service avec le SIAC pour l'animation de la filière forestière sur le territoire de Thonon Agglomération, ci-annexée,

AUTORISE le Président à signer cette convention, ainsi que toute pièce à intervenir relative à cette affaire.

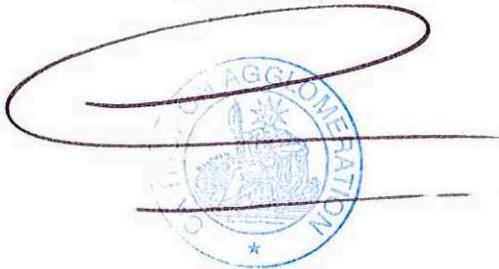
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official stamp of Thonon Agglomération. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'THONON AGGLOMERATION' and a small star at the bottom. A large, dark blue ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00099

CONVENTION AVEC LA REGION POUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000

VU l'arrêté préfectoral n°2012200-0001 du 18/07/2012 approuvant le document d'objectifs du site Lac Léman,

VU l'arrêté préfectoral n°2011263-0018 du 20/09/2011 approuvant le document d'objectifs du site Marais de Chilly et de Marival,

VU l'arrêté préfectoral n°2011263-0015 du 20/09/2011 approuvant le document d'objectifs du site Zones humides du Bas Chablais,

VU le courrier de la Région AURA du 30/01/2024 nous demandant d'acter formellement cette prolongation d'animation des sites Natura 2000 par la signature de la convention ci-jointe,

VU le courrier de la Région AURA du 08/02/2024 répondant favorablement à notre demande de dérogation.

CONSIDERANT les sites Natura 2000 FR8201722 « Zones humides du Bas-Chablais », FR8201724 « Marais de Chilly et de Marival », FR8202009 et FR8212020 « Lac Léman » dont Thonon Agglomération a la gestion,

CONSIDERANT la caducité de la précédente convention et la nécessité de régulariser le dossier,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les modalités de mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 précédemment cités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la convention de mise en œuvre des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 FR8201722 « Zones humides du Bas-Chablais », FR8201724 « Marais de Chilly et de Marival », FR8202009 et FR8212020 « Lac Léman », ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

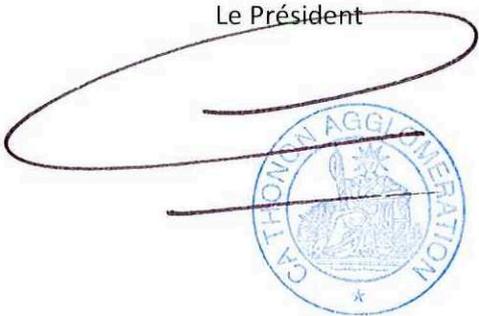
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, dark ink signature of the President, which overlaps a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and a figure, surrounded by the text 'CANTON AGGLOMERATION' and a small star at the bottom.A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENIS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉR
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00100

ZAE DE VONGY - Lot 3 Champ Dunand - Renonciation à l'action résolutoire stipulée au sein de l'acte de vente

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU la Loi NOTRe du 07 août 2015 qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC000293, du 18 décembre 2018, relative à la cession du lot n°3 du lotissement de Champ Dunand sur la ZAE de Vongy à Thonon-les-Bains au profit de l'Association APEI de Thonon et du Chablais.

CONSIDERANT que l'Association APEI de Thonon et du Chablais a engagé les travaux de construction des ateliers de l'ESAT des Hermones, sur le lot n°3 du lotissement Champ Dunand, conformément au permis de construire délivré et à l'acte de vente signé entre les parties le 25 avril 2022,
CONSIDERANT que l'Association APEI de Thonon et du Chablais doit souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes afin de financer la finalisation des travaux des ateliers de l'ESAT des Hermones (blanchisserie-cuisine) et, qu'à la garantie de ce prêt, l'APEI hypothèque le terrain formant le lot 3 du lotissement Champ Dunand,
CONSIDERANT qu'il est souhaité l'intervention à l'acte de prêt de Thonon Agglomération en vue de renoncer à l'action résolutoire stipulée au sein de l'acte de vente signé entre les parties le 25 avril 2022.

Monsieur le Président précise qu'étant entendu que :

- les travaux de construction sont en cours sur le lot n°3 de Champ Dunand sur la ZAE de Vongy,
- le prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes vise à financer les ateliers de l'ESAT des Hermones (blanchisserie-cuisine) dont la livraison est prévue au cours de l'été 2024,

François DEVILLE, intéressé, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RENONCE à l'action résolutoire stipulée en page 6 de l'acte de vente signé entre l'APEI DE THONON ET DU CHABLAIS et Thonon Agglomération, le 25 avril 2022 devant Maître Yannick Garnier, notaire à Thonon les Bains,
AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A large, stylized signature in blue ink, written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00101

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CYCLEVIA, ECO-ORGANISME EN CHARGE DE LA
RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS «Huiles Minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou
industrielles»**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (17°), R. 541-86, R. 541-87 et R. 543-8,

VU l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles,
VU l'arrêté du 24 février 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.

CONSIDERANT l'intérêt de conventionner avec l'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, afin de bénéficier des aides financières,

M. le Président indique que CYCLEVIA est un éco-organisme agréé par l'Etat le 24 février 2022 pour la prise en charge des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. A ce titre, il met à disposition des collectivités des contenants et procède à leur enlèvement gratuitement. Il verse également, sous certaines conditions, des soutiens financiers au titre de la communication et de la mise en place d'une zone de collecte pour ces huiles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Président à signer la convention avec CYCLEVIA, éco-organisme agréé par l'Etat le 24 février 2022 pour la collecte des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles et tous les actes afférents à celle-ci.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official stamp of Thonon Agglomération. The stamp contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a small star at the bottom. A large, dark blue ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 6
Délégués votants : 41

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00102

MISSION LOCALE DU CHABLAIS – Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

VU la Loi N° 2000-321 du 12.04.01 et plus particulièrement son article 10,
Vu le code général des collectivités territoriales,
VU le décret N° 2001-495 du 06.06.01 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU les statuts de l'association Mission Locale Jeunes du Chablais.

CONSIDERANT :

- qu'il est nécessaire de conclure une convention de transparence financière avec tout organisme de droit privé dès lors qu'en tant qu'autorité administrative l'agglomération attribue une subvention dépassant le montant de 23 000 €,
- que l'activité de l'association correspond à la satisfaction d'un intérêt général de la collectivité en ce que l'association développe activités et missions que Thonon Agglomération estime nécessaires à la satisfaction des besoins de sa population des jeunes,
- que cette convention est une pièce justificative obligatoire permettant le paiement de ladite subvention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la « Convention d'objectifs et de moyens » à intervenir entre la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » et l'association « Mission Locale du Chablais », dont le projet est joint à la présente délibération,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024,
AUTORISE M. le Président à signer ladite convention avec l'association « Mission Locale Jeunes du Chablais ».

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue ink signature of the President, which is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and '2024' in the center.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a stylized cursive script.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00103

PRIME POUVOIR D'ACHAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L712-1,
VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
VU l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 04 mars 2024

CONSIDERANT que les employeurs territoriaux ont la possibilité d'instaurer, au bénéfice de certains agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,

CONSIDERANT que l'employeur territorial qui verse, le cas échéant, cette prime est celui qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,

CONSIDERANT que le montant de cette prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (un agent employé en continu sur cette période, à temps partiel à 80%, rémunéré à 6/7ème d'un temps plein soit 85,71%, percevra une prime à 85,71% du montant de référence),

CONSIDERANT que les agents suivants sont exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents n'ayant pas la qualité d'agents publics, par exemple : agents contractuels de droit privé, apprentis, vacataires,
- Les agents publics non rémunérés au 30 juin 2023, par exemple : les agents publics en congé parental ou en disponibilité à cette date,
- Les agents publics éligibles, en qualité de salariés, à la prime de partage de la valeur en application de l'article 1er de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs territoriaux sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L124-1 du code de l'éducation,
- Les agents publics ayant perçu la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents civils de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière et des militaires,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de mettre en place cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat afin de favoriser le pouvoir d'achat de ses agents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTAURE une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics suivants :

- o Les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public
- o Les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L422-6 du code de l'action sociale et des familles.

Remplissant les 3 conditions cumulatives ci-après :

1. Avoir été nommés ou recrutés par un employeur territorial (même s'il s'agit d'une autre collectivité territoriale ou établissement public administratif territorial qu'actuellement) à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
2. Être employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023,
3. Avoir perçu une rémunération brute telle que définie aux articles 3 et 6 du décret n°2023-1006 susvisé, inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (l'indemnité de GIPA et les IHTS éventuellement versées sur cette période sont à déduire).

THONON agglomération

Pour les fonctionnaires titulaires d'une autre fonction publique en détachement au sein de la fonction publique territoriale, ces conditions sont examinées en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

FIXE ainsi, pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, le montant de cette prime :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023		Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
0 €	23 700 €	800 euros
23 700 €	27 300 €	700 euros
27 300 €	29 160 €	600 euros
29 160 €	30 840 €	500 euros
30 840 €	32 280 €	400 euros
32 280 €	33 600 €	350 euros
33 600 €	39 000 €	300 euros

DECIDE que cette prime sera versée en une seule fraction avant le 30 juin 2024,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

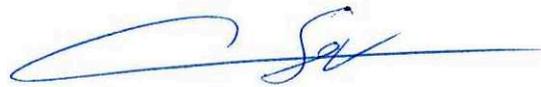
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

A large, dark ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COM. THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem.A blue ink signature is written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00104

PLAN DE FORMATION 2024

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,
VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
VU les décrets n° 2008-512 du 29 mai 2008 et n° 2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
VU le décret n° 2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04 mars 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

- La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.
- Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).
- Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.
- Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel. La formation place l'agent comme acteur principal de sa carrière et de son parcours professionnel.
- Le plan de formation de l'agglomération vise à décliner les axes stratégiques de la formation déterminés pour la période 2024 à 2026 et formalisés pour répondre aux projets de l'agglomération et aux besoins des compétences métiers
- Le plan de formation 2024 intégrera également une partie relative à la formation des élus afin de leur permettre d'appréhender les enjeux liés à la cybersécurité et aux grandes évolutions sociétales (transition écologique, excellence opérationnelle...)

Ainsi, pour 2024, le plan de formation représente un budget de 168 000 € répartis entre 4 budgets (principal, ordures ménagères, eau potable, eau et assainissement) pour 908 départs en formation prévus. Celui-ci comporte également une partie relative à la formation des élus qui représente un budget de 14 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTITUE	le plan de formation 2024 tel que joint en annexe,
INSCRIT	les crédits nécessaires au budget,
CHARGE	M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A large, stylized signature in black ink, consisting of several loops and horizontal strokes, written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'CA. T. M. AGGLOMERATION' and 'NOUVEAU'.

Le secrétaire de séance

A signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2024.00089, fin de pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :

LULLY : M. René GIRARD

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Service CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00105

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 04 mars 2024.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs au regard des besoins de la collectivité en termes de de création de postes, de modifications d'intitulés de postes et d'ouverture de grades supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE les postes suivants :

Pôle « Direction des Services Techniques »

- Service « Eau et assainissement »
 - Sous-service « Assainissement »
 - Cellule « Réseaux de collecte »

Un poste permanent de « Technicien(ne) assainissement » (n°DSTEASS08) :

1 ETP

Poste ouvert au cadre d'emploi de technicien, au grade d'agent de maitrise principal, catégories B et C.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable assainissement » (n°DSTEASS01).

Lors de la reprise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPUR), le dimensionnement du service a été validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur la base d'un ingénieur, trois techniciens et un agent administratif. Sur ces 5 ETP, les postes de 2 techniciens n'ont pas été créés. Il convient de le faire afin de pouvoir exercer à bien cette compétence.

Un poste permanent de « Technicien(ne) en assainissement, spécialité contrôle des branchements » (n°DSTEASS06) :

1 ETP

Poste ouvert aux cadres d'emplois de technicien et agent de maitrise principal, catégories B et C.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable assainissement » (n° DSTEASS01).

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique a introduit, à l'article L. 2224-8 du CGCT, l'obligation pour le service public de l'assainissement collectif de contrôler la conformité de tout nouveau raccordement.

L'équipe actuellement en charge des contrôles de raccordement est sous dimensionnée, et l'externalisation de cette prestation dysfonctionne, avec application des pénalités pour le prestataire. Pour mener à bien cette prestation, il convient de créer le poste ci-dessus.

- Sous-service « Assainissement »
 - Cellule « Maitrise d'œuvre »

Un poste permanent de « Technicien(ne) études et travaux » (n°DSTEET11) :

1 ETP

Poste ouvert au cadre d'emploi de technicien, au grade d'agent de maitrise principal, catégories B et C.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable études et travaux » (n°DSTEET01).

Lors de la reprise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPUR), le dimensionnement du service a été validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur la base

THONON agglomération

d'un ingénieur, trois techniciens et un agent administratif. Sur ces 5 ETP, les postes de 2 techniciens n'ont pas été créés. Il convient de le faire afin de pouvoir exercer à bien cette compétence.

- Service « Prévention et gestion des déchets »
 - Sous-service « Prévention et stratégie »

Un poste non permanent d'« Agent de prévention des biodéchets » d'une durée de 3 ans (dates estimées : 03/06/2024 au 31/05/2027) (n°DSTDPAV10)

1 ETP

Poste ouvert aux cadres d'emplois d'adjoint administratif, adjoint technique et agent de maîtrise, catégorie C.

Placé sous la responsabilité du poste « Coordonnateur de la cellule prévention & stratégie » (n°DSTDPAV01).

Le déploiement du tri à la source des biodéchets nécessite la mise en place de nouvelles solutions de tri pour les habitants. Thonon Agglomération a prévu de développer la gestion de proximité des biodéchets partout où cela est possible. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'Appel à Projets Fonds Vert, il sera financé pendant 3 ans à hauteur de 30 000€/an. Une pérennisation est possible par la suite.

Pôle « Direction des Ressources Internes et Solidarité »

- Service « Enfance Jeunesse »
 - Sous-service « RAM parentalité »

Un poste permanent d'« animateur(trice) relais petite enfance » (n°DRERAM02)

1 ETP

Poste ouvert au cadre d'emploi d'agent social, catégorie C.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable Enfance Jeunesse » (n°DREJCO1).

A ce jour plusieurs communes du territoire ne sont pas couvertes par un relais petite enfance ((RPE) qui s'est substitué au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Ce besoin identifié peut trouver une traduction par l'intégration, dans l'intérêt communautaire de l'agglomération de l'animation d'un relais itinérant. Le Bureau Communautaire Elargi s'est prononcé en ce sens le 12 septembre dernier. Le travail mené depuis avec la CAF confirme l'intérêt et la pertinence de ce projet examiné en commission d'engagement le 09 mars 2024.

Par conséquent, à compter d'avril 2024, le RPE [Relais Petite Enfance] devrait voir son périmètre d'action s'élargir à 10 nouvelles communes, en plus des 7 communes pourvues de ce service à ce jour. Les préconisations de la CAF, concernant le ratio encadrante – nombre d'assistant maternel, sont de 1 encadrant pour 70 assistants maternels.

Le nouveau périmètre d'intervention représentera environ 160 assistants maternels. Le service actuellement comprend seulement un poste. Afin de pouvoir assurer le service sur les 17 communes et de proposer un accompagnement de qualité aux assistants maternels il convient donc de procéder à la création d'un poste d'« animateur-trice relais petite enfance ». Le coût s'élèverait entre 40 000€ et 45 000€.

Pôle « Direction Développement Territorial »

- Service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté »
 - Sous-service « France Services »

Un poste permanent de « Conseiller(ère) numérique / animateur(trice) numérique » (n°DTCFS04) :

1 ETP

Poste ouvert au cadre d'emploi des animateurs, catégorie B.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable de la médiation numérique » (n°DTCFS03).

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt adressé aux communes de l'agglomération en octobre 2023 proposant une offre de service en matière de médiation numérique, 8 communes se sont montrées

THONON

agglomération

intéressées pour des permanences et/ou des ateliers collectifs, dont la ville de Thonon qui dispose aujourd'hui d'un poste à plein temps.

Le calibrage précis des besoins des communes est en cours. Mais il s'avère d'ores et déjà qu'il sera nécessaire de créer un second poste de conseiller numérique pour répondre aux sollicitations des communes.

Dans le cadre de « France Services », ce poste peut obtenir un co-financement de 50 000€ sur 3 ans pour les contrats de la 1ère génération (s'il reste des postes au niveau national), ou 42 500€ sur 3 ans pour les contrats de 2nde génération.

Pôle « Direction Générale des Services »

- Service « Communication »

Un poste permanent de « Assistant(e) administratif(ve) » (n°DGCOM06):

0.5 ETP

Poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C.

Placé sous la responsabilité du poste « Responsable du service communication » (n°DGCOM01).

Afin de répondre aux besoins suivants : accroissement d'activité, requalification des missions techniques et administratives, appui sur les tâches administratives.

Le but est de recruter un agent (représentant un ETP) qui sera réparti à 0,5 ETP entre le service communication et à 0,5 ETP au service SUN (poste créé en conseil communautaire du 19 décembre 2023 suite au passage en CST du 04 décembre 2023).

PROCEDE aux modifications de grades et d'intitulés de postes suivantes :

Pôle « Direction des Services Techniques »

- Service « Eau et assainissement »
 - Sous-service « Eau potable et ressource en eau »
 - Cellule « Qualité des eaux »

Ouverture d'un poste de « Technicien(ne) qualité des eaux » (n°DSTEA17) aux grades d'adjoint technique et adjoint technique principal de 2ème classe

Dans un souci de mise en cohérence entre postes identiques, il s'agit d'ouvrir un poste de « technicien(ne) qualité des eaux » sur des grades identiques à ceux du 2ème poste de « technicien(ne) qualité des eaux » (n°DSTEA18).

Pôle « Direction Développement Territorial »

- Service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté »
 - Sous-service « France Services »

Modification de l'intitulé du poste permanent d'« animateur(trice) numérique » (n°DTCFS03) en « Responsable de la médiation numérique »

Afin que ce poste devienne le responsable hiérarchique du futur poste de « Conseiller(ère) numérique / animateur(trice) numérique » décrit ci-dessus.

Pôle « Direction Générale des Services »

- Service « Communication »

Modification de l'intitulé du poste non permanent de « Chargé(e) de communication déchets » (n°DGCOM05_NP) à « Chargé(e) de communication environnement »

Afin de correspondre davantage aux missions effectives du poste et dans un souci d'attractivité.

PRECISE qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

THONON agglomération

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :
- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois
- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois
- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
PRECISE que les modifications ci-dessus s'appliqueront dès lors que la délibération sera exécutoire,
DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,
CHARGE M. le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus

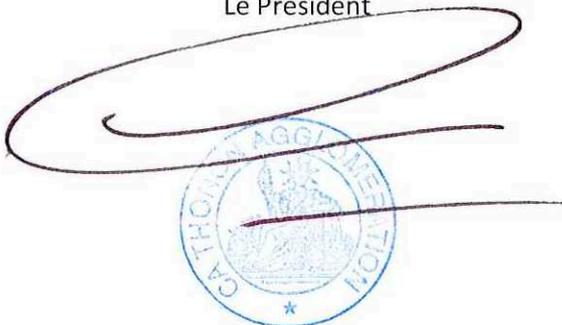
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'CATHONNAGGLOMERATION' and a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex mark.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 AVR. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 AVR. 2024